



**VIGI AGRI 26**

---

Date: 11/09/2023

Objet: **Vigilance face aux vols de GPS**

---

Mesdames et messieurs,

**Depuis plusieurs années, les vols de matériel électronique embarqué dans les engins agricoles, dont les dispositifs GPS agricoles, ont pris de l'ampleur sur l'ensemble du territoire français.**

**La manière d'opérer:**

Après repérage, les auteurs de ces vols agissent principalement de nuit. Ils sectionnent les câbles des engins agricoles et démontent les consoles et GPS recherchés.

Le vol du matériel électronique rend parfois l'usage des engins impossible, voici quelques recommandations pour limiter les risques de vol dans vos exploitations.

**La prévention de ces vols**

- > privilégiez le stationnement des véhicules à l'intérieur d'un bâtiment verrouillé
- > ne laissez pas les clés à proximité
- > ne laissez pas d'engin isolé, à défaut éloigné des accès carrossables
- > démontez et rangez le matériel non utilisé
- > Installez et entretenez de l'éclairage automatique dissuasif
- > fixez vos consoles GPS avec de la visserie sécurisée rendant le démontage plus difficile (solution alternative consiste à remplir les têtes de vis avec de la colle (loctite ...)
- > recensez et marquez votre matériel (peinture, pyrogravure, ADN synthétique, RFID....)
- > envisagez un système de détection d'intrusion et de vidéoprotection dans

## les bâtiments

- Si vous surprenez les auteurs:

- > n'intervenez pas vous même et composez le "17"
- > prenez tout renseignement utile (nombre et description des individus, type et immatriculation du ou des véhicules ...).

- En cas de constatation de vols ou de dégradations:

- > ne touchez pas le matériel pour préserver les traces
- > contactez la gendarmerie
- > Déposez plainte en précisant si possible les numéros de série, modèles, éléments de description particuliers, des appareils.

- A défaut de pouvoir géolocaliser en temps réel les GPS agricoles dérobés, certains fabricants sont en mesure de localiser les matériels volés lorsqu'ils sont connectés à leur plateforme de maintenance.

Il est utile de signaler au plus vite le vol de votre matériel à votre concessionnaire pour inscription du matériel en tant que matériel volé, auprès du fabricant qui pourra alors communiquer la localisation au service enquêteur et tout élément utile.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre engagement entier et dévoué.

--



### Adjudant-chef Yann DEMOYEN

Référent sûreté en prévention technique de la malveillance et vidéoprotection

Groupement de Gendarmerie de la Drôme  
Avenue Dupré de Loire 26600 VALENCE

**06.24.62.38.36 – 04.75.82.56.66**

[yann.demoyen@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:yann.demoyen@gendarmerie.interieur.gouv.fr) / [cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cptm.ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr)